

Suivi de grossesse

> 1^{er} trimestre :

- La **1^{ère} consultation** se fait avant 15 semaines d'aménorrhée (soit 15 semaines d'absence de règles). Une déclaration de grossesse sera remplie par le professionnel ; à adresser à la caisse d'allocations familiales et de sécurité sociale.
- Inscription dans la maternité de son choix.
- Entretien prénatal précoce.
- Choisir un mode de préparation à la naissance et à la parentalité.
- Prise de sang pour le groupe sanguin, la sérologie de rubéole et de toxoplasmose.

Echographie entre 11 et 13 semaines d'aménorrhée suivie d'une prise de sang pour le dépistage de la trisomie 21 (selon demande des parents).

> 4^{ème} mois :

- **2^{ème} consultation.**

> 5^{ème} mois :

- **3^{ème} consultation.**

Echographie à 22 semaines d'aménorrhée.

> 6^{ème} mois :

- **4^{ème} consultation.** Prise de sang : prendre contact avec la maternité d'accouchement.

> 7^{ème} mois :

- **5^{ème} consultation.** Consultation avec la maternité où vous allez accoucher.

> 8^{ème} mois :

- **6^{ème} consultation.** Consultation dans la maternité d'accouchement non faite au 7^{ème} mois.

Echographie à 33 semaines d'aménorrhée.

> 9^{ème} mois :

- **7^{ème} consultation** dans la maternité d'accouchement. Consultation avec un médecin anesthésiste.

À chaque examen, recherche de sucre et d'albumine dans les urines. Si la sérologie de toxoplasmose est négative, prise de sang tous les mois. Des prises de sang supplémentaires, des échographies ou d'autres types d'examen peuvent être réalisés en fonction des situations.

Qu'est ce que le Réseau "Sécurité Naissance - Naître Ensemble" des Pays de la Loire ?

C'est un réseau qui met en lien les **professionnels de la périnatalité** comme les gynéco-obstétriciens, les sages-femmes, les médecins généralistes, les échographistes, les pédiatres, les puéricultrices, les anesthésistes, les infirmières, les psychologues.

Ces professionnels travaillent en **cabinet libéral**, en **PMI**, dans les **maternités**, et dans les **services de néonatalogie** (hospitalisation des nouveau-nés).

On compte **23 maternités publiques ou privées** réparties sur toute la région avec 45 000 naissances, et **13 services de néonatalogie** avec 5000 hospitalisations chaque année.

Notes

En partenariat avec :



3 rue Marguerite Thibert
44200 Nantes

Tél. : 02 40 48 55 81

Fax : 02 40 12 40 72

Mail : coordination@reseau-naissance.fr

www.reseau-naissance.fr



Entretien prénatal précoce

> Les femmes peuvent bénéficier en début de grossesse d'un entretien individuel ou en couple avec un professionnel.



Le Réseau Sécurité Naissance - Naître Ensemble est le réseau des maternités et des professionnels de la périnatalité de la région Pays de la Loire.

Entretien prénatal précoce

Pourquoi un entretien ?

- Pour vous permettre de **rencontrer un professionnel** en dehors d'une consultation et en prenant du temps.
- Pour parler de vos **attentes**, de vos **besoins** et de votre projet de naissance.
- Pour être **informée** du suivi de votre grossesse.
- Pour connaître vos **droits**.
- Pour préparer au mieux la naissance de votre enfant dans la **maternité** de votre choix.
- Pour poser toutes les **questions** qui vous préoccupent.
- Pour vous apporter un **soutien** dont vous auriez besoin.

À quel moment ?

L'entretien se fera le **plus tôt possible**, mais il peut être fait aussi à tout moment de la grossesse (un seul entretien).

Avec quel professionnel ? Et où ?

Tous les **professionnels de la grossesse**, organisés en réseau : sages-femmes libérales, sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), et sages-femmes des maternités (publiques ou privées), ainsi que les médecins généralistes, les gynéco-obstétriciens, et les gynécologues dans toutes les structures existantes.

Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Il se fait **seul ou en couple**.

Il dure de 45 minutes à une heure. C'est un temps d'**échange** ; ce n'est pas un examen médical ni une ouverture de dossier.

Cet entretien est **confidentiel**. Aucune information ne sera transmise à d'autres professionnels sans votre accord. Une fiche de synthèse peut être faite, qui vous sera remise.

Que deviennent les renseignements recueillis par le professionnel ?

C'est vous qui décidez si des informations doivent être **transmises ou non** aux professionnels qui vont suivre votre grossesse ou qui pratiqueront l'accouchement.

Si vous voulez que ces professionnels (généralistes, sages-femmes, gynécologues...), tiennent compte de certaines informations, vous pouvez demander à la personne qui a pratiqué l'entretien d'adresser **un courrier ou une fiche** qui sera jointe à votre dossier de suivi.

Qui y a droit ?

- Toutes les femmes enceintes et les couples qui le désirent.
- Vous n'avez pas besoin de prescription médicale pour le réaliser.



réseau
**sécurité
naissance**
NAITRE ENSEMBLE

Et si je n'ai pas de question ?

Voici quelques sujets que vous pourrez aborder :

- Comment je vis ma **grossesse** ?
- Comment je me **sens** ?
- Quelles sont mes **inquiétudes**, comment j'envisage la naissance ?
- Comment me **préparer** à l'arrivée de mon (ou mes) enfant(s) ?

Combien va-t-il me coûter ?

Il est **remboursé à 100 %**, et dans certaines structures vous n'avez pas à faire l'avance de frais (PMI et professionnels pratiquant le tiers-payant).

